

10^{ème} Atelier "A l'Action!"

Paris, 23 mai 2012

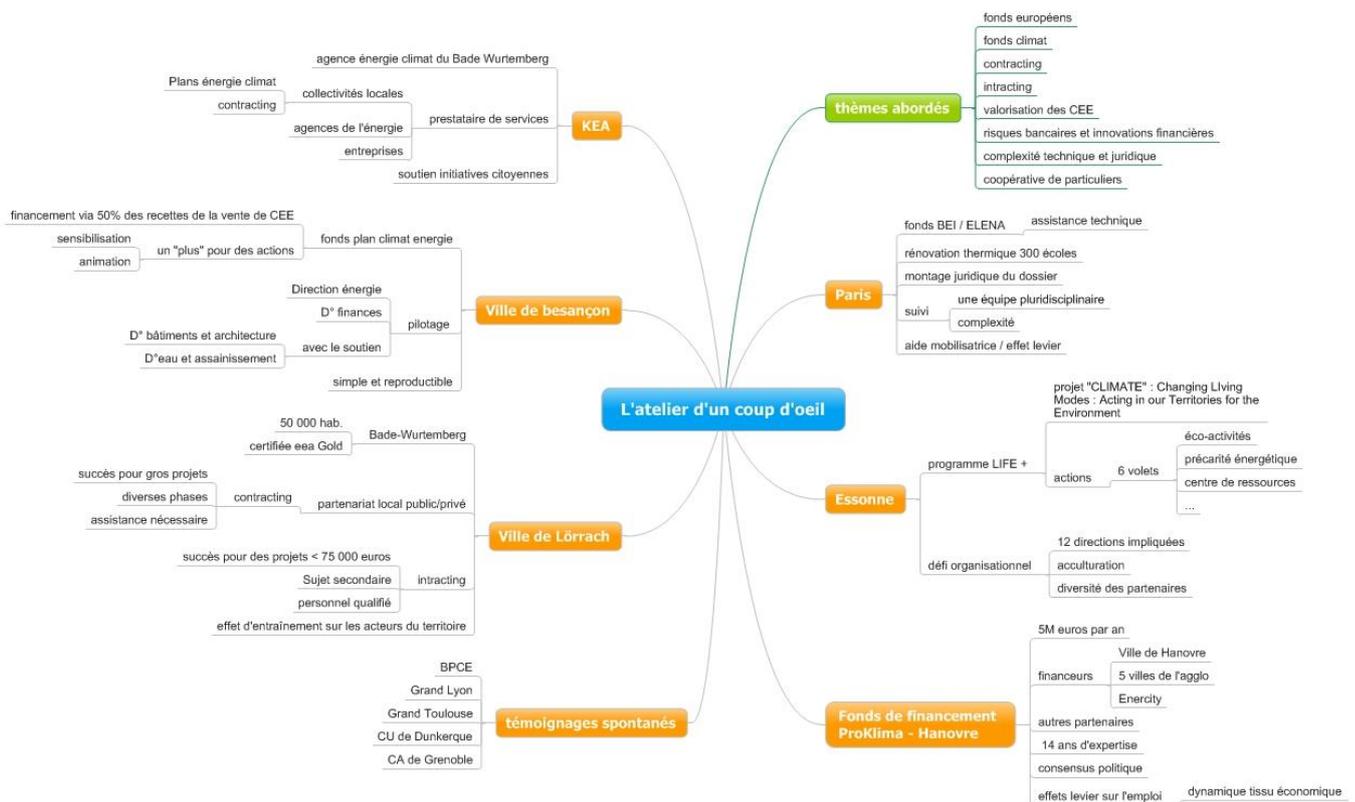
Le casse-tête du financement des actions du Plan Climat Energie

Synthèse

Cet atelier a été un grand succès. Avec plus de 60 participants, Energy Cities a inauguré un nouveau format à la fois ouvert sur des expériences européennes (en l'occurrence des témoignages de territoires allemands) et plus long, favorisant les échanges entre les participants.

Nous avons évoqué les contrats de performance énergétique, l'*intracting*, les fonds plan climat, l'assistance technique, les fonds de garantie, les emprunts dédiés, les circuits courts bancaires, les formes coopératives, les fonds européens... et les effets leviers sur le développement local et l'emploi.

Animation : Sylvie Lacassagne et Peter Schilken, Energy Cities



- Résumé en images de l'atelier sur la chaîne Youtube d'Energy Cities ([vidéo de 7 minutes](#))
- Interviews des intervenants allemands : [ville de Lörrach](#), [ville de Hanovre](#), [Agence de l'énergie du Bade Wurtemberg](#)

Gérer la complexité des dossiers de financements européens : l'exemple de la Ville de Paris

Cet atelier débuta par la présentation du contrat de partenariat de performance énergétique établi par la mairie de Paris pour la rénovation de ses écoles, avec l'appui financier de la BEI via le programme ELENA (*European Local ENergy Assistance*). Durant son intervention Isabelle Duréault, chargée de mission à la Direction des finances, a souhaité insister sur la complexité organisationnelle et juridique que sous-tend l'obtention de fonds européens tels qu'ELENA. Il fut ainsi rappelé que d'autres tentatives avaient déjà été effectuées par la ville de Paris, notamment pour participer au programme du 7^{ème} PCRD « *Smart Cities* ». L'échec de cette entreprise ne fut cependant pas infructueux, car le travail engagé permit à la municipalité de gagner en organisation, la rendant au final plus performante pour l'obtention d'autres aides potentielles.

Cet apport a toutefois son importance car satisfaire aux exigences du programme ELENA suppose une solide organisation administrative, assurant une transversalité entre services ainsi qu'une solide expertise technique et juridique. La mairie a constitué une équipe pluridisciplinaire pour travailler avec la BEI. Aussi, plusieurs employés ont été mobilisés sur la gestion de tels dossiers (ici, trois à temps plein auxquels s'ajoute la formation de tout le personnel des écoles rénovés). Il s'agit donc d'un dispositif assez lourd à mettre en place. En outre, il convient de mener lors de la phase de préparation une analyse méticuleuse des diverses actions que l'on souhaite réaliser, pour déterminer lesquelles auront une chance ou pas de se voir soutenues par la BEI.

Isabelle Duréault insista également sur les bienfaits de cette aide européenne. En effet, la perspective de bénéficier d'une prise en charge, à hauteur de 90%, des coûts d'assistance technique du projet – ces dépenses visant à préparer et réaliser le programme d'investissement, notamment les marchés d'assistance et les frais de personnels liés à la constitution de l'équipe dédiée – motive grandement. L'effet levier de tels programmes (de l'ordre de 20 à 25) est crucial : il décuple d'autant l'ampleur des mesures financées.

Cet exposé suscita de nombreuses questions de l'auditoire, notamment sur l'accessibilité de tels programmes aux communes les plus petites. Face à la compétence requise, ne sont-elles pas d'emblée écartées ? Pas nécessairement car cette petite taille peut au contraire constituer une force, celle de faciliter transversalité, réactivité et capacité de synthèse au sein des administrations. Toutefois, l'échec de l'agglomération niortaise à monter, avec d'autres agglomérations voisines, un projet suffisamment important aux yeux de la BEI témoigne des difficultés d'accès à ces financements. L'occasion pour Peter Schilken de rappeler qu'une ligne de crédit pour des projets plus modestes est également mise en place par la BEI, en partenariat avec la banque allemande KfW¹.

L'effet levier des financements européens : l'exemple du Conseil général de l'Essonne.

Par son intervention Laurence Caille, chargée de mission à la Délégation au développement durable et solidaire, a montré comment un acteur qui n'est ni une région, ni une agglomération peut malgré tout mener des politiques ambitieuses et participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Le Conseil général (CG) de l'Essonne s'est en effet fixé des objectifs de réduction des GES

¹ Site officiel : http://www.kfw.de/kfw/en/KfW_Group/About_KfW/Mission/Special_Tasks/ELENA_-_European_Local_ENergy_Assistance.jsp

plus ambitieux que ceux prévus par les textes européens. Pour mener à bien cette stratégie, le département a reçu des financements à hauteur de 50% du programme LIFE+, soit 784 000 euros.

Ces fonds ont renforcé le plan Climat, en lui donnant une nouvelle ambition. En effet, le label LIFE+ est valorisant et le soutien de la Commission européenne joue comme un booster pour l'action menée par le CG. Cette aide a donc permis l'instauration d'une dynamique interne et la mobilisation des acteurs du territoire, les domaines d'intervention combinant à la fois du *soft* (sensibilisation/mobilisation d'usagers, de travailleurs sociaux, de collégiens, etc.) et du *hard* (projets concrets d'investissement, de soutien à la structuration de filières d'éco-activités).

Pour arriver à ce succès, le CG a dû innover, afin de gérer la transversalité (mobilisation de 12 directions différentes) et la difficulté de montage du dossier. De nouveaux outils (espace collaboratif, outil d'évaluation *ex ante* coûteux) ont été créés, et de nombreux partenaires associés.

Une « matériauthèque écologique », centre de ressources sur l'écoconstruction (présence d'un architecte spécialiste de ce domaine et d'un ingénieur énergie qui apportent aides et conseils) a été mise en place. Par ailleurs, le site internet du CG valorise et promeut les bonnes pratiques. Ces outils permettent une dissémination de l'action conduite par le CG sur le territoire.

Par ailleurs, la structure NOVA GREEN (qui fédère le CG, les collectivités locales, la CCI, les organismes de recherche) a été créée pour renforcer les liens entre les acteurs économiques du territoire et le monde de la recherche. Avec un autre projet européen *Cleantech*, NOVA GREEN diffuse les bonnes pratiques en matière d'éco-innovation, et offre au CG la possibilité de soutenir des projets innovants (tel un démonstrateur autour de la méthanisation et la pyrogazéification des déchets).

D'autres témoignages sur les usages des fonds européens ont par la suite été apportés par l'auditoire. Le Grand Toulouse a ainsi utilisé de telles aides pour mobiliser les habitants du parc privé, dans le cadre du projet Réhabitat (travail avec une copropriété privée et montage d'ateliers/débats avec les habitants sur les questions énergétiques). Cela a permis de sensibiliser au thème des économies d'énergie et de recréer du lien social.

Le SCoT du pays barrois dans la Meuse a quant à lui couplé son programme d'action du plan climat énergie avec le programme d'animation LEADER. L'aide européenne a ainsi permis de financer chaque action du plan climat énergie (auprès de particuliers, pour des investissements, etc.). Ce fut une stratégie opportune, les plans climat énergie des territoires ruraux manquant bien souvent de financements.

Etablir de nouveaux modes de financement

Au cours de cet atelier, les intervenants ont fait part de leurs difficultés actuelles à conduire des politiques sur les enjeux énergétiques en raison de la faible rentabilité apparente et du manque d'intérêt des potentiels investisseurs. Or, l'intervention publique seule ne saurait être suffisante. La Communauté d'agglomération de Grenoble (Métro) finance par exemple un programme de rénovation thermique de copropriétés (la campagne mur-mur²), qui s'avère être un succès car la Métro paie 30% du montant des travaux et accompagne les copropriétés pendant deux ans.

² <http://www.lametro.fr/505-mur-mur-campagne-isolation-de-grenoble-alpes-metropole.htm>

Malheureusement, un tel investissement public n'est pas généralisable. 5 000 à 6 000 logements sont pour l'heure concernés par ce programme (publics et privés), mais il faudrait en rénover 70 000 d'ici à 2020 ! Cela témoigne du besoin pour la Métro de trouver d'autres outils financiers pour répondre aux besoins.

Le Grand Lyon a fait état des mêmes inquiétudes. Les besoins sur 10 ans pour rénover le parc immobilier sont évalués à quatre milliards d'euros. Or, le budget d'investissement du GL n'est que de 400 millions d'euros par an. L'heure est donc venue pour les acteurs locaux de mener de nouvelles politiques, pour **créer des mécanismes de financement innovants aux effets levier beaucoup plus importants qu'un système de subventions directes**. Cela doit passer par des partenariats avec les acteurs privés, avec par exemple la création d'un fonds de garantie de la collectivité subventionnant le risque pris par une banque s'investissant dans de tels projets.

Exemple a été donné par Jean-Baptiste Sarlat, Responsable de projet développement durable à la BPCE, d'une expérimentation conduite actuellement par la Banque populaire et la région Rhône-Alpes. L'ambition affichée consiste à lever d'autres ressources financières que des subventions tout en cherchant à répondre au problème du risque potentiel pour les banques. Il s'agit ainsi d'assurer le bouclage du cycle de financement de ces politiques.

Il importe avant tout de trouver les moyens de valoriser les travaux sur l'efficacité énergétique, toujours perçus comme plus risqués que la plupart des autres projets. Cela peut passer par la mise en place de prêts bonifiés avec les collectivités par une récupération des CEE, et des refinancements via la BEI couplés à des fonds de garantie régionaux. Concrètement, le projet actuel, en partenariat avec la banque allemande KfW et ELENA, fonctionne de la manière suivante : KfW ouvre des lignes de refinancement qu'elle échange contre des crédits carbone (matérialisés par les CEE). Les fonds du projet ELENA aident quant à eux les collectivités locales (CL) à structurer un fonds de garantie.

Dans le même temps, la puissance politique de la collectivité est mise à profit pour porter ce package et toucher les bâtiments publics mais aussi les particuliers, les PME et professionnels et les copropriétés privées. On rassemble ainsi, dans un partenariat entre banques locales et CL, des lignes de financements européennes et des outils européens d'aide à la structuration de ces projets.

La mise en place réussie d'un fonds climat : l'exemple de ProKlima à Hanovre

Anke Unverzagt, directrice adjointe du fonds ProKlima, présenta le fonds de protection climatique mis en place en 1998 conjointement par la ville de Hanovre, cinq communes environnantes et le distributeur d'électricité local Enercity. Cinq millions d'euros y sont alloués chaque année pour financer des projets à dimension durable. L'argent est principalement fourni par la ville de Hanovre et Enercity. A cela s'ajoute une taxe minime sur la consommation de gaz (0,05 ct/kWh) et des contributions plus modestes des autres communes partenaires.

La plus grande partie des fonds (trois millions d'euros) est allouée aux programmes de subventions pour améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier et la construction de maisons passives. Ce soutien s'inscrit dans une démarche qualité, où les performances énergétiques doivent effectivement être réalisées et quantifiées. D'autres mesures sont également financées, concernant aussi bien le conseil au particulier, la sensibilisation des plus jeunes, ou encore le soutien aux énergies renouvelables. Il s'agit donc d'une action transversale et plurielle.

Les actions de ProKlima sont accompagnées par un cabinet d'études chargé de contrôler la qualité des programmes conduits. Celui-ci effectue par ailleurs des études pour analyser l'impact économique des actions entreprises par ProKlima. Le résultat de cette évaluation est édifiant : un euro de subvention a déclenché, en comptant les effets indirects et induits, 12,7 euros d'investissement sur le territoire. C'est donc très positif pour l'activité économique. Plus intéressant encore, la très grande majorité des dépenses a été conduite sur Hanovre et sa région. Autrement dit, cette politique permet de financer des projets écologiques mais aussi de faire vivre le tissu économique local et partant de créer des emplois au sein même du territoire. Elle est donc doublement positive.

L'autre intérêt de ce système réside en son modèle de financement, qui cherche le long terme et apporte ainsi une certitude de planification. Cette pérennité assure une plus grande reconnaissance du fonds auprès des acteurs locaux, permettant ainsi de renforcer la confiance en ProKlima et de fidéliser les potentiels partenaires. Cette longévité de ProKlima explique en partie son succès.

Le Grand Toulouse a témoigné de manière spontanée sur les actions innovantes conduites sur son territoire. Elles incluent des mesures « classiques » (financement d'espaces info-énergie pour la sensibilisation aux bonnes pratiques dans la construction du parc public) et d'autres plus innovantes. Ainsi, un partenariat avec la région est en train d'être mis en place pour bénéficier de cofinancements sur des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique. Par ailleurs, le GT réfléchit à créer un fonds de compensation climat qui fonctionnerait comme suit : calcul des émissions émises par le GT dans le cadre de ses activités/fonctionnement, traduites en argent comptant au regard du coût carbone sur le marché. Le budget ainsi dégagé serait utilisé pour mener des politiques sur le territoire (rénovations) ou de coopérations internationales. La Communauté urbaine de Dunkerque a mis en place un dispositif un peu similaire à ProKlima, « l'opération Réflexénergie » : 700 000 euros, cofinancés à part égale par les énergéticiens et la collectivité, qui génèrent huit millions d'euros de travaux sur le territoire de la communauté urbaine.

L'adoption de stratégies municipales innovantes : l'exemple de la ville de Lörrach

La ville de Lörrach, 50 000 habitants, est engagée depuis plus de 10 ans dans un programme ambitieux et souhaite faire de la commune à horizon 2050 un territoire neutre en carbone. Pour atteindre cet objectif, la municipalité a revu les principes de son action publique, afin de mieux soutenir les opérations d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier et le développement des énergies renouvelables. Andreas Schneucker, chef du service bâtiments publics, les a présentées et mises en perspective.

En quoi consistent ces multiples innovations ? Traditionnellement, Lörrach établissait des contrats d'approvisionnements avec un fournisseur d'énergie ; ce système ayant pour avantage de faire reposer la charge et le risque économiques sur l'acteur privé. Mais il n'incitait pas le contractant à conduire des économies d'énergie. Pour cette raison, la commune a mis en place **un système de contracting** avec contrats de performance : l'opérateur installe le matériel qui appartient à la municipalité, et en a la charge (maintenance/entretien) avec la municipalité. Le refinancement se faisant en fonction des économies d'énergies dégagées annuellement (mode de calcul prévu dans le contrat), la motivation à réduire la consommation énergétique est très forte pour le contractant.

Par ailleurs, les services municipaux conduisent depuis 2002 des politiques dites **d'intracting contrats de performance énergétique sans contactant externe**. Avec ce mécanisme, un service à l'intérieur de la municipalité devient le contractant, permettant de dégager des économies de fonctionnement (il n'y a plus d'entreprise tierce à rémunérer). Néanmoins, ce dispositif augmente la charge de travail et suppose un personnel municipal très qualifié. *L'intracting* concerne donc un nombre limité de travaux de taille modeste (éclairage public, chauffage...).

Andreas Schneucker a également insisté sur la complexité du modèle de *contracting*. C'est un processus lourd qui nécessite une phase de préparation d'une durée de un à deux ans. Il convient donc de s'entourer d'autres partenaires, et en particulier d'une assistance technique de la part de structures telles que les agences locales de l'énergie. En effet, la phase de préparation technique et juridique est cruciale pour lancer l'appel d'offres européen. Ce travail en commun implique cependant de nombreuses négociations et échanges. Il est dès lors nécessaire de bien définir au préalable les objectifs et limiter le nombre de partenaires, pour éviter des complications trop importantes.

Tous ces efforts valent toutefois la peine et paient. Car en plus des effets positifs pour la municipalité, de telles actions publiques pilotes ont des répercussions sur les acteurs privés (particuliers et entreprises). A Lörrach, l'action entreprise a eu un effet d'entraînement bien visible.

Le débat a été l'occasion d'insister à nouveau sur l'importance, en amont, de mener une étude dans laquelle la municipalité détermine avec précision les objectifs qui lui importent et ce qu'elle attend du contractant.

Pour Louardi Boughedada, de la Communauté urbaine de Dunkerque, il est nécessaire d'avoir un seuil élevé de réhabilitation des bâtiments publics. En effet, une étude de simulation conduite par la Communauté urbaine de Dunkerque sur la facture énergétique de ses communes membres à horizon 2020 a montré que nombre d'entre elles n'auront plus de marges de manœuvre en raison de coûts de l'énergie trop importants. Sans une action ambitieuse, de nombreuses communes seront en situation de précarité énergétique.

Réinventer l'usage des outils à notre disposition : l'exemple de la ville de Besançon

[Voir la vidéo sur la chaîne Youtube d'Energy Cities](#)

Pour cette intervention en vidéo, Myriam Normand, directrice de la maîtrise de l'énergie de la ville de Besançon, a présenté la politique innovante de la municipalité bisontine dans l'usage des revenus des certificats d'économie d'énergie (CEE). Depuis 2009, 50% des recettes issues de la vente des certificats sont affectées aux services qui les ont générées pour être réinvestis dans des actions de maîtrise d'énergie. L'autre moitié alimente un **fonds plan climat énergie**. Ce fonds finance certaines actions du Plan climat énergie qui ne bénéficiaient auparavant d'aucune ligne de crédits. Il ne s'agit pas de financer de lourds investissements mais bien de faciliter, d'accompagner des actions nouvelles inscrites dans le plan d'action du Plan énergie climat. Cela concerne par exemple la création d'un service de prêt de matériels de mesure (caméra thermique, wattmètres...) pour les habitants, une étude sur la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques ou encore une boîte à outils pour développer la démarche du coût global.

Un outil recensant et valorisant l'ensemble des CEE générés par la ville a été mis en place. Cette centralisation a nécessité une coopération entre différents directions et services. En pilote du dispositif, la Direction Maitrise de l'énergie est à la disposition des autres directions (voirie, architecture et bâtiments, eau et assainissement) pour les aider à mettre en place des actions génératrices de certificats.

Cette stratégie, en mobilisant plusieurs services autour de cet objectif d'acquisition de CEE, assure partant une réduction de la consommation énergétique globale de la ville et partant de ses coûts de fonctionnement. Il s'agit donc d'un double bénéfice.

Ce montage original est très simple, sans obstacle juridique ni budgétaire particulier. La direction des finances, qui a créé deux lignes budgétaires spécifiques, y a été fortement associée.

Le témoignage de Myriam Normand a été l'opportunité d'échanger sur les CEE comme outil de financement des politiques environnementales locales. Tous les intervenants se sont accordés sur l'intérêt pour les communes de se regrouper pour vendre leurs CEE, car cela leur donne plus de pouvoir pour la négociation des prix. Emmanuel Goy d'Amorce rappela ainsi que de gros volumes de CEE permettaient d'atteindre des prix de vente de 4-4,5 euros (parfois 5 euros) le MWh cumac, contre seulement 2 voire 1,5 euros pour de petits volumes.

La gestion du dispositif CEE peut être dévolue à une intercommunalité ou à une association. La commune ne perd rien financièrement mais reçoit un conseil indépendant et non pas celui d'un fournisseur d'énergie. Il a également été rappelé l'existence du registre national [EMMY](#) qui donne les prix spot tel que négociés sur le marché CEE, pouvant ainsi aider les communes dans leurs stratégies de revente. Il existe également une plateforme européenne pour vendre les CEE au niveau international : [RECS](#).

L'assistance d'un tiers : l'exemple de KEA (*Klimaschutz- und Energieagentur*), agence de l'énergie et du climat du land du Bade-Wurtemberg

Cette intervention a été l'occasion pour Volker Kienzlen, directeur de KEA, de présenter les actions que l'agence mène pour assister les collectivités locales de la région du Bade Wurtemberg dans la définition et la mise en œuvre de leurs plans climat énergie.

Société privée à but non-lucratif, détenue à majorité par le land du Bade-Wurtemberg, KEA est composée d'une trentaine de salariés. Elle réalise des études de faisabilité pour aider les municipalités et les entreprises à mettre en place des stratégies de développement des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie. Elle assiste également les communes dans leurs politiques de *contracting*, et est responsable du suivi et de la coordination du programme d'aide aux réductions d'émissions de CO₂ du Bade-Wurtemberg (« *Klimaschutz Plus* »). KEA assure en outre une formation continue de gestionnaires d'énergie. En résumé, KEA est un prestataire de service avec mandat public.

Volker Kienzlen précisa que KEA pousse de plus en plus à la création de **coopératives d'énergie** au sein desquelles les citoyens se réunissent pour construire et exploiter le nouveau réseau d'énergie. Un tel système n'est pas un frein à l'obtention des fonds nécessaires au projet, l'investissement se faisant par capital local privé. La part pour devenir coopérateur commence à

1 000 euros pour aller jusqu'à 10 000 euros. Toutefois, le système d'une voix par personne évite qu'un distributeur d'énergie ne prenne le contrôle de la coopérative.

Les formes de coopératives sont aussi variées que le nombre de projets. Les investissements dépendent en effet de la taille du système à financer. Les coopératives s'appuient principalement sur les banques locales, qui peuvent éventuellement être partenaires de la structure. Les municipalités soutiennent également ces initiatives. La fédération des coopératives apporte par ailleurs son concours (plateforme d'échange d'informations entre coopératives, etc.).

Mais plus que les aides fournies, il importe surtout que 2-3 personnes sur place soient les moteurs du projet. Il faut au niveau local des faiseurs qui en veulent, qui aient une véritable volonté de mener l'opération à son terme. C'est à cette condition qu'un tel système peut fonctionner.

Pour Peter Schilken, cette participation des citoyens constitue une solution véritablement innovante (davantage encore que *l'intracting*). D'ailleurs, pour des projets photovoltaïques ou éoliens, cette méthode connaît un franc succès en Allemagne. Les tarifs de rachat de l'énergie n'étant pas si mauvais en France, il est donc possible de trouver des particuliers pour financer en partie ou totalement ce genre de projets.

A ce titre, l'exemple du parc éolien coopératif et pédagogique du Pays de Redon et de Vilaine a été donné par l'assistance. Les habitants réunis en SCIC ont apporté un million d'euros de fonds. Leur action fut relayée par des outils financiers mis en œuvre par la région Bretagne et soutenue par les collectivités locales.

En résumé

Pour conclure cet atelier, Gérard Magnin, délégué général d'Energy Cities a récapitulé les concepts et éléments essentiels abordés lors de l'atelier. Avant toute chose, il souhaite faire sienne la maxime d'Andreas Schneucker : chacun et chacune doit « *avoir plaisir à travailler sur des sujets complexes* ». Car la question énergétique suppose des acteurs qu'ils tâtonnent, testent des mesures pour inventer des solutions qui n'existent pas encore.

- Aujourd'hui, la période des subventions publiques abondantes est derrière nous, de même que le financement bancaire traditionnel, car celui-ci donne priorité aux actions de court terme à rentabilité élevée plutôt qu'aux actions de long terme à rentabilité plus faible. Le modèle du **futur paradigme** se heurte au modèle de l'actuel paradigme. Cet atelier a permis d'introduire un certain nombre de mécanismes de financement : Fonds européens (ELENA, LIFE+, FEDER, LEADER), CEE, CPPE/*contracting*, *intracting*, assistance technique financière pour monter des projets « bancables », fonds climat-énergie, circuits-courts bancaires, fonds de garantie, financements coopératifs citoyens ; autant de leviers pour financer les projets durables. Ceux-ci, nous l'avons vu, peuvent concerner aussi bien le secteur public que privé ou associatif. Ils combinent des actions *soft* (accompagnements, études, ingénierie) et *hard* (investissements, rénovations).
- Quand on parle de ces politiques énergie-climat, il faut être capable d'aller au-delà de la seule collectivité publique pour **associer les acteurs du territoire** (particuliers, entreprises), afin de fixer des objectifs communs à atteindre ensemble.

- Or aujourd'hui, il faut encore prouver la vertu des actions environnementales (à la différence d'autres politiques plus traditionnelles), convaincre les banques d'investir ce domaine. Comment renverser cette situation ? Il faut insister sur les retombées économiques et les effets levier induits par ces actions, pour rappeler qu'elles sont **un vecteur de développement économie local**. La diversité des actions possibles peut également convaincre du bienfondé d'investissements privés.
Le potentiel est énorme : sur un territoire de 100 000 habitants, 100 millions d'euros sont dépensés chaque année (hors carburant et grandes entreprises) pour des besoins énergétiques. Alors que l'on sait compter les émissions de CO₂ et les dépenses énergétiques, il importerait d'évaluer le montant de ces euros qui échappent aux territoires et de se fixer comme objectif d'en conserver une part plus importante pour les projets énergétiques.
- **La question énergétique est donc également celle de la gouvernance.** Or, les exposés des intervenants allemands ont bien montré que lorsque la politique se conduisait au niveau local (car la responsabilité d'approvisionner son territoire en énergie et de se doter des infrastructures nécessaires incombait aux collectivités), l'on se trouve dans une liberté de manœuvre qui permet d'inventer, d'expérimenter. La responsabilité permet l'émergence d'actions innovantes. Il faut donc reconnaître plus de pouvoirs (et de responsabilités) aux acteurs locaux.

A lire

- Dossier de presse de la Ville de Paris Rénovation énergétique des écoles parisiennes grâce au Contrat de Partenariat et de Performance Energétique (CPPE) – Visite de l'école Asseline, le 14 mars 2012
- Ville et CEE – brochure de la Ville de Besançon, février 2012
- Guide du contrat de performance énergétique, Commissariat général au développement durable, Juillet 2010 :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-du-contrat-de-performance.html>
- Contrat de performance – guide pour les municipalités – Energy Cities 2004 :
http://energy-cities.eu/IMG/pdf/performance_contracting_fr.pdf
- 30 propositions d'Energy Cities pour la transition énergétique des territoires, juin 2012
Y sont incluses 5 propositions sur le thème « Repenser la question financière » :
http://www.energy-cities.eu/spip.php?page=article&id_article=2840

Rédaction : Romain Siaud et Sylvie Lacassagne, Energy Cities – juin 2012